

[REDACTED]

- CI JOINT COURRIER CONCERNANT LA ZONE SAJADITALE W
A. LA CHAPELLE S' MEIMIN :- OBJET = demande de
classement de la "GRANDE PIERRE" - PARTIE limitée entre
la rue de VAUBOUISIN et la levée de la LOIRE (digue n° 57)
à classer en zone Agricole A -

Coverer L2

IMBENOTTE Michel
Commissaire Enquêteur

Pierre ALAZARD
Commissaire Enquêteur

Révision du PLUM.

Objet : Classement de "La Grande Pièce", située en bord de Loire à l'Ouest de La CHAPELLE SAINT MESMIN, en "Zone Agricole".

La révision du PLUM, étant en cours, je profite de cette enquête publique, pour demander de prendre en compte, la conservation des terres agricoles au maximum des possibilités ou le reclassement de certaines zones qui avaient été classées autrement pour des projets qui ont été abandonnés ou qui n'aboutiront jamais. Mon objectif étant d'éviter de perdre ou de détériorer un patrimoine agricole, qui sera recherché d'ici quelques années pour nous nourrir, qui sera difficile à trouver du fait d'une urbanisation excessive désorganisée durant une période ou mal maîtrisée au regard des besoins de chacun. Nous prenons conscience aujourd'hui, malheureusement avec retard, des destructions que nous avons causées à notre environnement air et eau, je suis un vieux monsieur et j'en suis responsable comme tout le monde.

La terre, comme l'air, l'eau et la lumière, fait partie des éléments vitaux de la nature et de l'homme, il faut la protéger.

Dans mon village, à La CHAPELLE SAINT MESMIN, il y a une pièce de terre très riche pour la culture maraîchère, "La Grande Pièce", située en bord de Loire à l'Ouest. Il y a quelques temps, il avait été imaginé l'aménagement d'un Bécross, mais les élus après un raisonnement intelligent, ont projeté de le construire ailleurs. Cet emplacement d'environ 4 Hectares avait été classé, il paraît en "Zone de Loisirs" en rue du Bécross, ce projet ayant été déplacé, il serait judicieux de le reclasser en "Zone Agricole", afin de protéger définitivement cet espace, pour le bien de nos descendants.

Je souhaiterais être compris et je remercie les responsables concernés de m'avoir lu.

Le 7/11/2021.

